

209C0977
FR0000044448-FS0409

9 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXANS
(Euronext Paris)

Par courrier du 8 juillet 2009, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juillet 2009, indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) qu'elle contrôle (1), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir, indirectement par l'intermédiaire du FSI, 1 417 700 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions NEXANS sur le marché.

(1) La CDC détient 51% du capital et des droits de vote du FSI.

(2) Sur la base d'un capital composé de 27 970 803 actions représentant 28 335 828 droits de vote.